

No de résolution
ou annotation

**Séance
extraordinaire
29 novembre 2018**

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

Séance extraordinaire du 29 novembre 2018

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe, tenue le jeudi 29 novembre 2018 à 20 h 36 à la salle du conseil située au 776, rue des Loisirs et à laquelle sont présents :

Monsieur le maire François Pleau;

Messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Verreault, Carl Dupras, Gilbert Séguin et mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle;

formant quorum sous la présidence de monsieur le maire.

Madame la directrice générale associée Claudia Baril et monsieur le directeur général Michel Bertrand sont présents.

PÉRIODE DE RECUEILLEMENT

Le directeur général fait la lecture de la prière.

CERTIFICAT DE SIGNIFICATION

Monsieur Michel Bertrand, directeur général et secrétaire trésorier, dépose au conseil municipal le certificat de signification signé par lui, attestant que l'avis spécial de convocation de cette séance extraordinaire a été signifié aux membres de ce conseil le jeudi, 29 novembre 2018 à 20 h 30.

L'avis de convocation se lit comme suit :

Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne et Jinny Brunelle, messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Verreault, Carl Dupras et Gilbert Séguin ainsi que monsieur le maire François Pleau

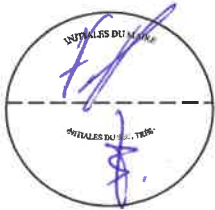
AVIS SPÉCIAL est donné par le soussigné, monsieur Michel Bertrand, directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité de Sainte-Marthe,

QU'une séance extraordinaire du conseil de cette municipalité est convoquée par monsieur François Pleau, maire, pour être tenue au lieu ordinaire des séances du conseil, au 776, rue des Loisirs, Sainte-Marthe, jeudi le 29^{ième} jour de novembre 2018 à 20 h 35 et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants, à savoir:

- 1- Renonciation au délai de l'avis de convocation
- 2- Ouverture de la séance
- 3- Adoption de l'ordre du jour
- 4- Travaux de rénovations 2018 phase 3 au Centre social et sportif - travaux en extra
- 5- Travaux de rénovations 2018 phase 3 au Centre social et sportif - transaction et quittance
- 6- Club Quad des Trois-Lacs
- 7- Questions de l'assistance
- 8- Levée ou ajournement de la séance

DONNÉ à Sainte-Marthe, ce vingt-neuvième jour de novembre deux mille dix-huit

Michel Bertrand, Directeur général et secrétaire-trésorier



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

RENONCIATION AU DÉLAI DE L'AVIS DE CONVOCATION

CONSIDÉRANT QUE les élus n'ont pas d'autre séance de planifiée avant la prochaine séance ordinaire du mois de décembre;

CONSIDÉRANT QUE les élus étaient déjà en séance de travail au cours de la soirée du 29 novembre 2018 et qu'ils ont déjà toutes les informations nécessaires à la prise de décision des sujets apparaissant à l'avis de convocation;

CONSIDÉRANT QUE tous les élus sont présents, sans exception

Il est proposé par monsieur le conseiller Carl Dupras

18-11-159

DE RENONCER, tel que le prévoit l'article 157 du code municipal, au délai de l'avis de convocation pour la tenue d'une séance extraordinaire et d'ouvrir ladite séance sous la présidence de monsieur le maire François Pleau et ce, sans autre avis à 20 h 36.

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et Messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Verreault, Carl Dupras et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire François Pleau déclare la séance ouverte à 20 h 36.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilbert Séguin

18-11-160

QUE l'avis de convocation fasse office d'ordre du jour.

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et Messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Verreault, Carl Dupras et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

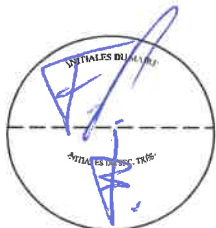
TRAVAUX DE RÉNOVATIONS 2018 PHASE 3 AU CENTRE SOCIAL ET SPORTIF - TRAVAUX EN EXTRA

Il est proposé par monsieur le conseiller Carl Dupras

18-11-161

D'ACCEPTER les travaux effectués en extra du contrat accordé à Le Groupe Lawlor inc. dans le cadre des travaux de rénovations 2018 phase 3 au Centre social et sportif et par la résolution no 18-09-121;

D'AUTORISER le paiement de ces extras à Le Groupe Lawlor inc. au montant



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

de 5 953,20 \$.

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et Messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Verreault, Carl Dupras et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

TRAVAUX DE RÉNOVATIONS 2018 PHASE 3 AU CENTRE SOCIAL ET SPORTIF - TRANSACTION ET QUITTANCE

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilbert Séguin

18-11-162

D'AUTORISER l'entente intervenue entre la municipalité de Sainte-Marthe et Le Groupe Lawlor inc. dans le document « transaction et quittance » à être signé par les parties;

D'AUTORISER monsieur le directeur général et/ou madame la directrice générale associée et/ou monsieur le maire à signer pour et au nom de la municipalité les documents relatifs à cette entente « transaction et quittance ».

Ont voté POUR: Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne et Jinny Brunelle ainsi que messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Dupras et Gilbert Séguin

A voté CONTRE: Carl Verreault

*** ADOPTÉE À LA MAJORITÉ ***

CLUB QUAD DES TROIS-LACS

ATTENDU QUE le Club Quad des Trois-Lacs a déposé un nouveau projet de tracé dont certains tronçons de sentier empruntent la voie publique;

ATTENDU QUE le nouveau tracé proposé apparaît acceptable;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilbert Séguin

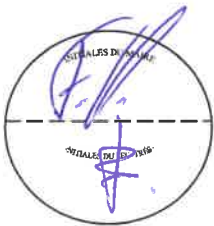
18-11-163

D'ACCEPTER à titre de projet pilote, jusqu'à la fin de la saison hivernale 2018-2019, qu'un tronçon du chemin Saint-Guillaume fasse partie du sentier proposé;

QUE l'acceptation soit conditionnelle à ce que le club obtienne en aval et en amont du tronçon proposé sur le chemin Saint-Guillaume, l'autorisation des propriétaires des terres agricoles afin que la distance nécessaire sur le chemin Saint-Guillaume ne soit pas plus longue que celle proposée;

QUE l'acceptation soit conditionnelle à l'autorisation de Transports Québec puisque le tronçon visé sur le chemin Saint-Guillaume est de la responsabilité de ce ministère provincial;

QU' à tout moment et à la seule discrétion de la municipalité, sans avoir de



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

justifications à donner, la municipalité peut retirer la présente acceptation.

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et Messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Verreault, Carl Dupras et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

Aucune assistance

LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

À 20 h 57,

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Gravel

18-11-164

QUE la présente séance soit levée

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et Messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Verreault, Carl Dupras et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

François Pleau
maire

Michel Bertrand
directeur général

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS (Article 961, Code Municipal du Québec)

Je, soussigné Michel Bertrand, directeur général, certifie que la municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont listées, approuvées et/ou projetées par le conseil municipal.

Michel Bertrand
directeur général